

222C0860
FR0013506730-FS0267

19 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALLOUREC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 avril 2022, la société à responsabilité limitée Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.¹ (26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 avril 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 11 386 598 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC sur le marché.

¹ Contrôlée par Walkers Fiduciary Ltd.

² Sur la base d'un capital composé de 228 928 428 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.